



Arbres feuillus, arbres fruitiers et haies dans la commune de Vianden 2027

La commune de Vianden a lancé en 2025 un programme de mise en œuvre de mesures écologiques, financé avec le soutien du ministère de l'Environnement.

Ce projet de protection de la nature comprend les points suivants pour l'année 2027 :

- 1.) *Plantation de haies, d'arbres feuillus et d'arbres fruitiers haute tige dans la zone verte.*
- 2.) *Entretien des anciens arbres fruitiers haute tige et des arbres feuillus remarquables.*



Poirier



Pommier



Cerisier

Nous invitons tous les résidents intéressés de la commune de Vianden à participer au projet de replantation d'arbres feuillus, d'arbres fruitiers et de haies indigènes, ainsi qu'à l'entretien et la préservation des vergers ("Bongerten") et des arbres remarquables.

Nous, en tant que commune, souhaitons vous soutenir activement dans cette démarche. Veuillez lire le formulaire ci-joint et **le renvoyer complété avant le 7 octobre 2026 à la commune de Vianden.** Vous serez ensuite contacté personnellement afin de planifier avec vous sur place les travaux qui seront exécutés en 2027. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Les propriétaires fonciers dans la zone verte ainsi que les propriétaires de jardins privés peuvent bénéficier de cette offre, dans les limites du budget communal, pour profiter des plantations, des conseils ainsi que des commandes groupées.

Étant donné que le contrôle des plantations antérieures ne peut plus être assuré uniquement par le projet, les anciens demandeurs peuvent inscrire les travaux d'entretien nécessaires via le formulaire ci-dessous.

Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez contacter la commune de Vianden :

Pol Schaus, Tel.: 83 48 21-23

Lu. - Ve.: 8.00 - 12.00 et 14.00-16.00 heures

ou l'employé du Parc Naturel de l'Our :

Alain Klein

Naturpark Our- Station biologique

12, Parc; L-9836 Hosingen

Tel.: 90 81 88-643

Lu. - Ve.: 8.00 - 12.00 et 14.00-17.00 heures

